

Réintroduction de l'enquête linguistique  
dans le nouveau recensement

**Le nouveau recensement**

*François ELISSALT, Directeur régional de l'Insee d'Aquitaine*

Le Directeur régional a fourni de nombreuses précisions concernant le déroulement du recensement, nouvelle formule annuelle et continue. Cependant la réintroduction de l'enquête linguistique dans l'actuel recensement reste problématique et devra faire l'objet d'une négociation à partir de 2008, au terme du premier cycle d'enquêtes.

Ces informations sont résumées dans une lettre adressée par Jean-Michel CHARPIN, Directeur général de l'Insee, à Vincent BRU, président du Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque. En voici un extrait :

"Monsieur le Président,

Dans votre courrier du 8 août 2007, vous souhaitez qu'une personne de l'Insee puisse participer à la rencontre interrégionale des langues et cultures qui se déroulera en novembre 2007 à Cambo-les-Bains, afin d'échanger sur les enquêtes permettant d'appréhender la transmission, la connaissance et la pratique des langues régionales.

Comme vous l'indiquez, l'Insee a abordé la questions des langues parlées en famille en 1999, dans un questionnaire consacré à l'histoire familiale qui avait été associé au recensement et transmis à un échantillon de la population recensée.

Avec la mise en place du nouveau recensement, il avait été décidé de ne pas réaliser d'enquêtes associées, pour le premier cycle d'enquêtes, de 2004 à 2008. Pour la suite, l'Insee réfléchit à la façon de mettre en place de telles enquêtes, sachant que le nouveau recensement modifie assez fortement les contextes organisationnel et statistique dans lesquels elles seraient réalisées. D'une part, depuis 2004, ce sont les communes qui ont la responsabilité de réaliser les enquêtes de recensement ; comment alors impliquer les communes dans de telles enquêtes ? D'autre part, le rythme quinquennal du recensement et le recours au sondage nécessite de s'interroger sur la constitution de l'échantillon pour avoir des résultats significatifs.

Cette réflexion est conduite notamment dans le cadre de la Commission nationale d'évaluation du recensement, présidée par Monsieur Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire. Lors de sa réunion de mars 2007, la Commission a procédé à un premier examen des problèmes posés et des pistes possibles, notamment sur la façon d'associer les communes. Elle a également commencé à examiner les conditions d'une expérimentation de type "Etude de l'Histoire familiale" envisagé à l'horizon 2011 et dans laquelle il pourrait être proposé d'aborder le thème des langues régionales." (...)